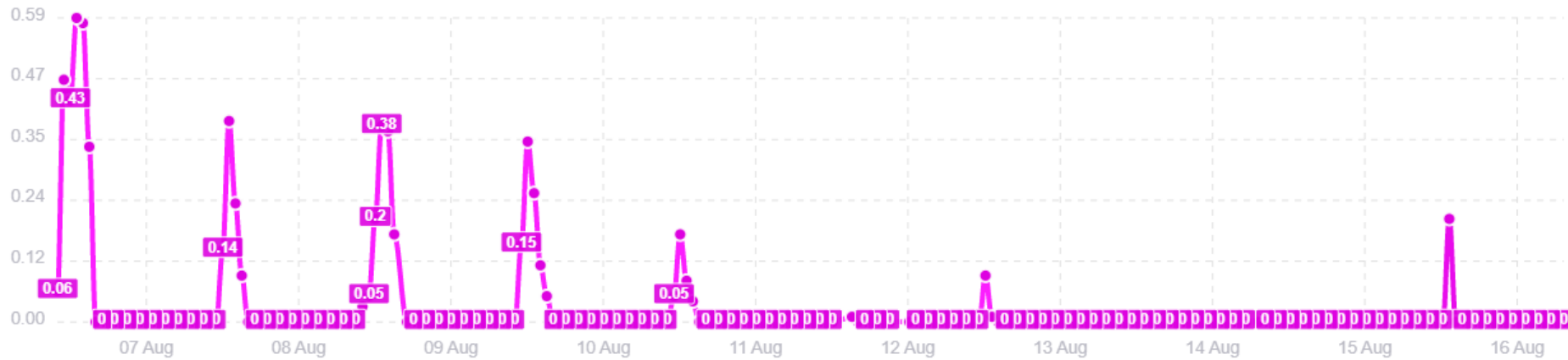


Mesures de qualité de l'air à la Plagne (1900m) du 6 au 16 aout.

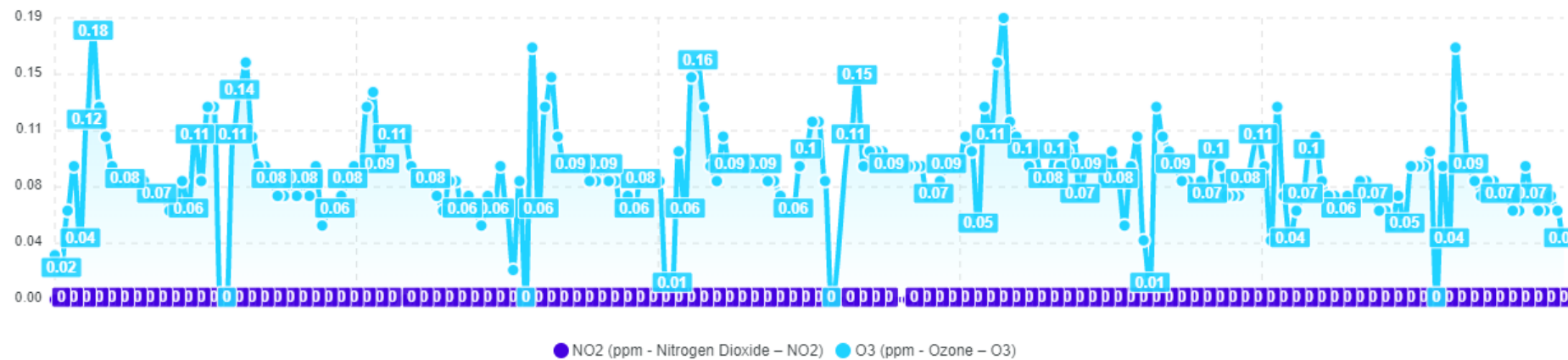
Notre appareil enregistre différents paramètres toutes les heures.

1° La présence d'ammoniac (NH₃) provenant de l'activité d'élevage en ppm



Il n'y a pas de normes en France concernant ce gaz. Il y a un seuil de toxicité chronique à 0.1 ppm que l'on dépasse assez régulièrement mais on ne peut sans doute pas parler d'exposition chronique ici. On s'interroge sur l'origine de ces émissions doute liées à de l'épandage de lisier en alpage.

2° La présence d'ozone O₃

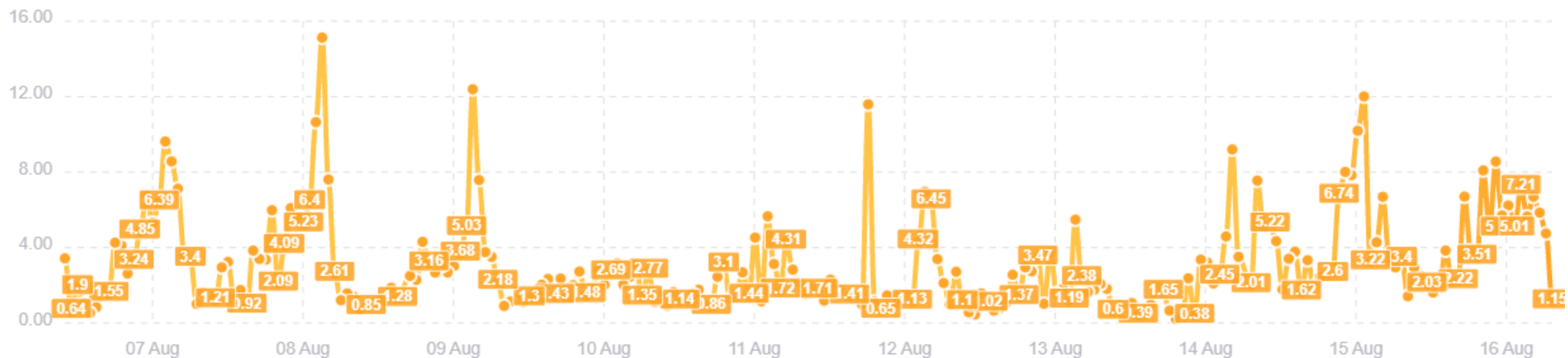


● NO₂ (ppm - Nitrogen Dioxide - NO₂) ● O₃ (ppm - Ozone - O₃)

Le gaz ozone est très présent en Tarentaise. Il provoque des irritations pulmonaires. Il y a un seuil de qualité fixé par l'Etat qui est de 0.06 ppm en moyenne annuelle. La moyenne calculée sur 10 jours est 0.074 ppm. A partir de 0.12ppm il faut cesser les activités sportives...On constate que cette valeur est régulièrement dépassée et ce pour plusieurs heures.

L'ozone est un polluant secondaire généré par la réaction entre l'oxygène de l'air et le dioxyde d'azote émis par les moteurs diésels. Nous n'enregistrons pas de dépassement des seuils autorisés pour le dioxyde d'azote, mais malheureusement les quantités formées suffisent à générer un surplus d'ozone...

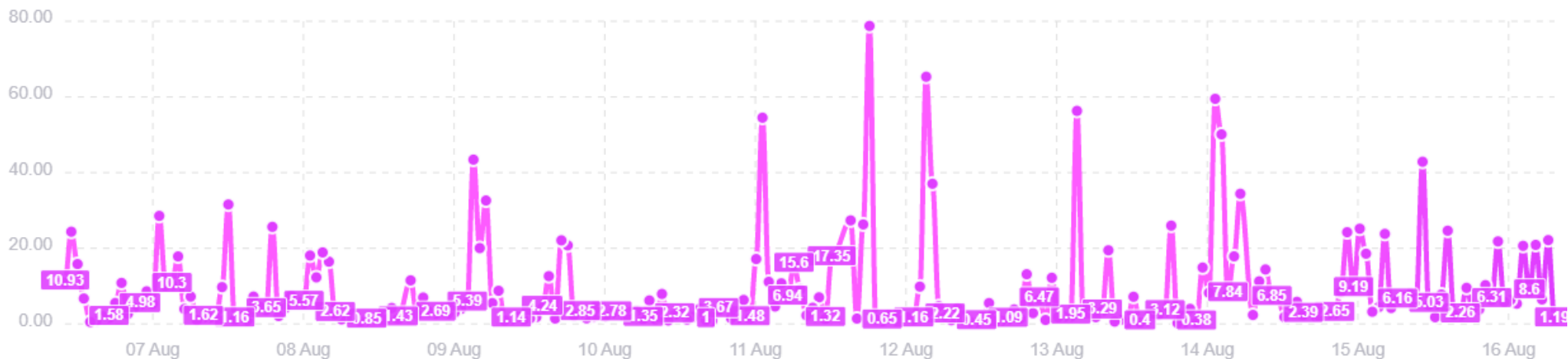
3°) Les particules fines solides PM2.5. (Dont la taille est inférieure à 2.5µm).



La valeur moyenne annuelle ne doit pas dépasser 5µg/m³. Sur 10 jours elle est de 3µg/m³. On ne doit pas dépasser 15µg/m³ de moyenne sur 24H.

Pour ce paramètre pas de problème à priori.

4°) Les particules solides PM10



La moyenne calculée sur dix jours est de 8.45µg/m3 alors que l'on peut aller jusqu'à 15µg/m3 en moyenne annuelle.

Sur 24h on ne doit pas dépasser 45µg/m3 et le graphique montre que cela peut arriver de temps à autre.

Vivre en Tarentaise. Association agréée pour la protection de la nature.

Le villard d'amont 73210 Landry



L'EUROPE S'ENGAGE
en région
 Auvergne-Rhône-Alpes
 avec le **FEADER**



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
 L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

